



# Conseil communal du Chenit

## RAPPORT

*De la Commission permanente des Finances du Conseil Communal*

**Objet** : Préavis n° 7/2023

### **Fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

---

Au Conseil communal du CHENIT, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission des finances s'est réunie le 11 avril 2023 à la salle de Municipalité pour étudier ce préavis. A cette occasion les conseillers présents étaient :

- UDI : Pierre-Olivier Capt, Président et Didier Vaucher de la Croix
- Socialistes & alliés : Nicolas Guignard et Jean-Luc Lecoultre
- Force 3 : Christophe Piguet

Les membres de la commission remercient sincèrement MM. Baudat Olivier, Syndic et Bertrand Meylan, Municipal et responsable des finances pour les explications aux questions posées par la Cofin.

M. Baudat nous explique que ce préavis aurait dû être rédigé à la fin de la dernière législature pour régler la fixation des traitements et indemnités de la législature suivante. C'est un oubli de la part de la Municipalité.

Le préavis présenté est similaire au préavis n° 14/2015 (fixation des traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021). Pour rappel, c'est lors du rapport de ce préavis que les taux de travail furent adaptés à la réalité du terrain.

La fonction de Syndic passa de 70% à **75%** et la fonction de Municipal de 33.35% à **40%**.

Le préavis présenté **aujourd'hui** mis à part **l'adaptation** des salaires indexés de **2.8%** conformément au préavis 12/2022 (pour **l'ensemble** du personnel communal) ne présente aucun changement avec la législature 2016-2021.

Cependant, MM. Baudat et Meylan nous informent que prochainement et afin de mieux connaître la charge de chaque poste communal, une application (Tipee) sera installée sur les portables du personnel y compris le Syndic et les Municipaux.

Elle permettra de savoir quel temps est réellement utilisé pour chaque tâche, il est important de séparer les heures passées pour chaque activité, ceci permet **d'avoir** une vue **d'ensemble** de **l'occupation** de chaque poste. Chaque dicastère est différent et la charge de travail peut varier, ce sera intéressant **d'avoir** des résultats plus précis.

La commune du Lieu teste déjà cette application pour tout son personnel.

Arrivé au terme de **l'étude** de ce préavis n°7/2023, la Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter **à la majorité** les conclusions **1 et 2** et à **l'unanimité** les conclusions **3 à 7** telles que présentées.

Le Brassus, le 21 avril 2023

Au nom de la Commission des Finances :

Christophe Piguet, rapporteur.

